



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UV

universit

INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET DES COLLECTIVITÉS D' OUTRE-MER (*) À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis le 8 décembre, les étudiants internationaux sont gérés localement par l'assurance maladie.

Pour cela, vous devez vous inscrire obligatoirement (sauf pour les possesseurs de CEAM) par le site **etudiant-etranger.ameli.fr** et en lien avec l'adresse postale déclarée sur le portail, vous basculez en gestion et accompagnement dans votre caisse de résidence.

Vous bénéficierez d'un traitement de proximité (affiliation et immatriculation) garantissant des délais de traitement réduits.

Sur la partie accompagnement, vous utilisez les accueils locaux de vos CPAM et appelez le 3646 pour une gestion à distance.

Pour ceux souhaitant s'exprimer en anglais, un numéro spécial est mis à disposition (09.74.75.36.46).

En cas de difficulté sur l'utilisation du site ou l'intégration d'une pièce administrative, vous devez appeler le 3646 et demander un RDV en accueil (offre individualisée de l'AM).

En complément, vous pouvez bénéficier d'une attestation de droits (dès l'inscription validée au site), d'une carte vitale et d'un compte ameli (dès l'immatriculation clôturée).

La complémentaire santé solidaire est accessible (sous conditions), l'accès aux soins (recherche de professionnels de santé, de médecin traitant...) garantit via les conseillers accompagnement santé des caisses et les bilans d'examen en prévention proposés si distance par rapport aux repaires en santé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

> **etudiant-etranger.ameli.fr**